

REPUBLICQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE –  
CANTON D'AUCHEL

CCAS 2026/023



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration

SEANCE DU 08 JUIN 2026



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 08 juin 2026, à 16 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 04 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présent(e)s à l'appel** : M. Mason MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Sylvie VICHERY, M. Philippe LAISNÉ, Mme Karine POCQUET, Mme Annette GOZET, Mme Arielle MASSEMIN, M. Christian THERETZ, Mme Irène DELPLACE, M. Bernard BOBEK, Mme Martine CRETON.

Soit 11 présents, 0 absents excusés, dont 0 procuration, soit 11 votants.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur Fabien PAUWELS, est désigné secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 22 mai 2026 est adopté sans observation.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 08.06.26.01. DU 08 JUIN 2026**

**OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Conformément aux dispositions de l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration établit son règlement intérieur. Ce règlement a pour objet d'organiser le fonctionnement du Conseil d'Administration : la composition, l'organisation des réunions, le fonctionnement des séances, l'organisation des débats, le vote des délibérations...

Considérant qu'il convient de procéder à l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration dans un délai de six mois après l'installation.

Monsieur le Président précise que le précédent règlement intérieur, établi en juin 2008, nécessitait des modifications.

**Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil d'Administration présenté et joint en annexe.

Le Président, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 08 Juin 2026 a été, le 15 juin 2026, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du C.C.A.S., Centre Communal  
d'Action Sociale  
62540 MARLES-LES-MINES

Mason MOREAU

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Marles-les-Mines, le 15 Juin 2026

Le Président du C.C.A.S.,

Mason MOREAU